

REPUBLICHE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 juin 2016

N°102/06/2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE EAU

L'an deux mille seize, le mercredi 29 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2016.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Danielle AMOUROUX, Jean GARRODQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Luc BUDOIA, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Jean Martial DEJEAN à Christian PEREZ, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Anne ALASSANE à Aurore KOTHE, Jean-François GARRIGUES à Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE, Jean TEKPRI

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°250 du 18 décembre 2014, portant adoption du Budget Primitif Annexe de l'eau 2015,

Vu la délibération n°93 du 23 juin 2015, portant adoption du Budget Supplémentaire Annexe de l'eau 2015,

Vu la délibération n°238 du 16 décembre 2015, portant adoption de la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'eau de 2015,

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

En section d'exploitation, les dépenses correspondent principalement à des dépenses de remboursement d'intérêt d'emprunt (304 791 €) et de personnel (106 000 €).

Les recettes d'exploitation proviennent principalement de la redevance d'affermage : 2 462 593 € H.T.

Il est à préciser le poids des amortissements de 1 227 855 € sur ce budget.

En section d'investissement, les principales opérations correspondent :

- à des travaux sur des renouvellements de canalisations d'eau potable (essentiellement avenue de Cos)
- au renouvellement et renforcement de réseau (essentiellement rue Jules Ferry et Chemin de Fayence-route de Saint-Nauphary)
- et des travaux d'extension et de renouvellement de réseau relatifs au boulevard urbain tronçon 1B.

Les résultats du Budget 2015 annexe de l'eau sont les suivants :

VILLE BUDGET EAU

EXECUTION DU BUDGET			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 900 584,95	2 508 187,24
	Section d'investissement	2 304 191,78	1 883 223,23
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+	+	
	Report en section d'exploitation (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	50 477,46	0,00
	=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	4 255 254,19	4 391 410,47
			136 156,28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00
	Section d'investissement	297 721,62	300 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	297 721,62	300 000,00
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 900 584,95	2 508 187,24
	Section d'investissement	2 652 390,86	2 183 223,23
	TOTAL CUMULE	4 552 975,81	4 691 410,47
			138 434,66

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	297 721,62	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	300 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 837,50	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	816,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	284 068,12	0,00

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances, en dehors de la présence du Maire :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2015,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,
- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2015 – Budget Annexe de l'Eau.

ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **06 JUIL. 2016**

De sa publication le : **06 JUIL. 2016**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2016

Maire,

Brigitte BARREGES
